

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 12 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 3 octobre 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 12

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL, Pierre GAZAN, Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Corinne PEYRARD (**procuration** à Jean REVERSAT), Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Michel GACHES, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Arlette SCHNEIDER suppléée par Jean-François LOUVET.

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

• **INTERVENANT**

Pierrick ROLLANDT.

2023-10.07) MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE P. ROLLANDT AU SIAEP DE VILLEVIEILLE

Afin de lancer son schéma directeur d'alimentation en eau potable, le SIAEP de Villevieille a sollicité le SIAVB pour une mise à disposition de Pierrick ROLLANDT, comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le Comité Syndical a ainsi approuvé la mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT au SIAEP de Villevieille selon les termes de la convention, à compter du 1^{er} novembre 2022, pour une quotité de 12,5 % de la durée légale annuelle, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois (dans la limite de 3 ans).

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage que le SIAEP de Villevieille a confié à Pierrick ROLLANDT sont les suivantes :

- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : définition des besoins, dossier de demande de subventions, consultation des entreprises, suivi de l'étude.
- Suivi technique de la délégation de service Public.
- Rédaction annuelle du RPQS.

Suite à la première année de cette mise à disposition, compte-tenu de la charge de travail, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail à 15 % de la durée légale annuelle (1 607 h), soit 241 h, à répartir sur l'année, selon les termes de la convention (pièce jointe).

Le salaire de Pierrick ROLLANDT et les charges y afférentes, seront ainsi remboursés à hauteur de 15 % par le SIAEP de Villevieille.

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT au SIAEP de Villevieille selon les termes de la convention, pour une quotité de 15 %, à compter du 1^{er} novembre 2023 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

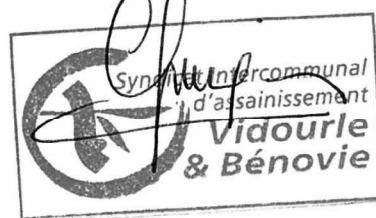
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

16 OCT. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20231012-2023_10_07_